


## Annonce : Publication de CSA C22.2 n° 250.4:23, 3e édition, Luminaires portatifs

	Numéro de la norme	Norme Titre	Catégorie Numéros	Bulletin Titre	Remplace/ complète
	CSA C22.2 n° 250.4:23	Luminaires portatifs	3402 04, 3402 11, 3425 04, 3431 01, 3451 01, 3451 02, 3451 03, 3451 04, 3451 05, 3451 06, 3451 07, 3458 01	Produits d'éclairage n° 148	complète - produits d'éclairage n° 109

### DÉTAILS

#### Norme :

CSA C22.2 n° 250.4:23

Luminaires portatifs

#### Programmes :

Certification selon la norme CSA pour le Canada

#### Qui est concerné :

Les fabricants de luminaires portatifs à des fins d'éclairage ou de décoration, et destinés à être utilisés sur un système nominal de 120 V (circuits de dérivation de 15 A ou 20 A) ou du côté charge d'un circuit de classe 2 ou équivalent.

#### Date de publication de la norme :

Décembre 2023

L'édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent bulletin d'information peuvent être utilisées pour la certification CSA à partir de la date de publication du présent document.

#### Voir ma liste :

<https://www.csagroup.org/fr/services-dessai-et-de-certification/liste-de-produits-certifies/>

Saisir le numéro de contrat-cadre et les numéros de classe associés à ce bulletin pour déterminer lesquels de vos produits sont visés.

### ÉTAPES SUIVANTES :

#### Produit déjà certifié :

Cette publication présente des révisions de certification qui ne concernent pas la conception de vos produits actuellement certifiés.

#### Pour toute question ou demande de certification :

Veillez communiquer votre directeur du service à la clientèle CSA, Rodger Redd, à [Rodger.Redd@csagroup.org](mailto:Rodger.Redd@csagroup.org).

**RÉSUMÉ TECHNIQUE :****Aperçu des modifications :**

Cette nouvelle édition de la norme :

- Supprime les exigences relatives aux lampes de poche et aux lanternes (en raison de la publication de la norme CSA C22.2 n° 250.5);
- Ajoute de nouvelles exigences pour les luminaires portatifs équipés de batteries rechargeables;
- Ajoute de nouvelles exigences pour les luminaires portatifs qui génèrent une lumière stable;
- Met à jour les exigences d'essai pour les luminaires à pince, les dispositifs à branchement direct, les baladeuses et les anneaux de suspension externes.

**Effet sur les approbations :**

Cette dernière révision peut être utilisée pour les certifications de produits à partir de cette date.

*Les détails des numéros de classe visés figurent dans le tableau 1.*

**TABLEAU 1 – NUMÉROS DE CLASSE VISÉS**

Numéro de classe	Titre
3402 04	LUMINAIRES – DEL – présentoirs illuminés
3402 11	LUMINAIRES PORTATIFS - DEL - Cabinet et sous le cabinet
3425 04	LUMINAIRES - Luminaires - présentoirs éclairés
3431 01	LUMINAIRES PORTATIFS
3451 01	LUMINAIRES PORTATIFS -
3451 02	LUMINAIRES PORTATIFS - Trousses
3451 03	LUMINAIRES PORTATIFS - DEL - Cabinet et sous le cabinet
3451 04	LUMINAIRES PORTATIFS – Lumières de travail
3451 05	LUMINAIRES PORTATIFS - Tungstène halogène - Type torchère (sol)
3451 06	LUMINAIRES PORTATIFS – Pour aquarium
3451 07	LUMINAIRES PORTATIFS – Rallonge
3458 01	LUMINAIRES PORTATIFS - Pour les endroits dangereux